

Etudier et se former à l'étranger via Erasmus+



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Erasmus+

Prof. Sandrine TILMAN, Coordinateur Erasmus
Ecole supérieure des Arts de la Ville de LIÈGE
Rue des Anglais 21 - 4000 LIÈGE
BELGIQUE
sandrinetilman@yahoo.fr
Tel. +32 4 221 70 70
www.esavl.be

ART

Le programme Erasmus+

Le programme « ERASMUS+ » est un programme européen de mobilité et d'échange axé, entre autres, sur les séjours d'étudiants de l'enseignement supérieur (études ou stages) ainsi que du personnel enseignant (en savoir plus www.erasmusplus-fr.be).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce programme est géré, pour la section éducation et formation, par l'AEF-Europe – Agence francophone pour l'Éducation et la Formation (en savoir plus www.aef-europe.be),

L'expérience d'une mobilité d'études constitue pour chaque étudiant un atout indéniable, tant d'un point de vue personnel que professionnel. Outre l'accès à de nouvelles méthodes d'enseignement et pratiques artistiques ainsi que l'ouverture à une meilleure compréhension du monde, les échanges Erasmus+ permettent une reconnaissance officielle des compétences et qualifications acquises (Supplément au diplôme et Europass Mobility annexés au diplôme de l'étudiant en fin de parcours scolaire).

L'École supérieure des Arts de la Ville de LIÈGE a toujours eu pour ambition de proposer une ouverture, la plus large possible, aux pays européens. Depuis 1992, l'école a noué des contacts avec des universités et des écoles supérieures d'Art d'autres états membres, dont le nombre s'élève aujourd'hui à 28 (en Allemagne, France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Pologne, mais aussi Chine, Québec, etc. : cf. liste complète des établissements partenaires sur le site www.esavl.be/international).

À travers les échanges Erasmus+, l'ESAVL cherche à promouvoir la qualité de son enseignement à l'échelle européenne ainsi qu'à favoriser l'accès à de nouvelles pratiques artistiques et pédagogiques.

Deux formules d'échanges Erasmus+ à l'ESAVL

MOBILITÉ/SÉJOUR D'ÉTUDES

Étudiants concernés : étudiants admis en 2^e Bach., 3^e Bach. ou 1^{re} année Master 2 ans.

Durée moyenne : un quadrimestre (septembre-janvier pour le 1^{er} quadrimestre ; février-juin pour le 2^e quadrimestre), s'étalant sur une période de 3 à 5 mois.

Choix d'une école d'art : chaque année, la liste des établissements avec lesquels l'ESAVL collabore s'élargit. Les orientations, les approches pédagogiques et artistiques ainsi que la diversité des cours proposés varient en fonction de chaque établissement. Il revient donc à l'étudiant de choisir un établissement en connaissance de cause.

Choix des cours : c'est l'étudiant qui établit lui-même la liste des cours et ateliers qu'il suivra au sein de l'établissement d'accueil. Ce choix devra être approuvé par ses professeurs de l'ESAVL avant d'être validé par l'établissement d'accueil. Au total, l'ensemble des cours devra comptabiliser un minimum de 30 crédits pour un quadrimestre (une année scolaire équivaut à 60 crédits).

Dispenses des cours à l'ESAVL : l'inscription au programme Erasmus+ implique une reconnaissance réciproque dans la valorisation des crédits réussis dans un établissement d'accueil. Ainsi, l'étudiant sera dispensé des examens et travaux liés aux cours et ateliers qu'il n'aura pas suivis dans l'établissement d'origine durant la mobilité.

Connaissance linguistique et langue d'enseignement : minimum requis au moment du départ, pour la plupart des écoles supérieures d'art : B2.

La langue nationale est d'application pour l'enseignement à l'étranger, mais il arrive que l'anglais soit également proposé comme 2^e langue d'enseignement (Cracovie, Pologne). Dans ce cas, la connaissance de l'anglais suffit pour soumettre sa candidature.

Bourse d'études Erasmus+ : une aide financière forfaitaire (« bourse Erasmus+ ») est accordée par l'Union européenne à tous les étudiants sélectionnés pour une mobilité Erasmus+. Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier de la bourse est limité par le montant des budgets européens.

Cela entraînera donc la mise en place d'une commission interne de sélection.

Pour les étudiants bénéficiant d'une bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (étudiants dits « à condition modeste »), un complément à la bourse Erasmus+ pourra être également versé.

Conditions et sélection : les candidatures d'étudiants sont éligibles sous certaines conditions et selon certains critères définis par l'ESAVL (renseignements auprès de la coordinatrice Erasmus).

MOBILITÉ DE STAGES

Étudiants concernés : étudiants admis en 3^e Bach., 1^{er} Master et 2^e Master.

Durée moyenne : période comprise entre un et trois mois.

Choix d'un lieu de stage : C'est à l'étudiant et/ou au professeur de désigner, à partir d'un contrat type définissant les objectifs de formation et les compétences à acquérir, le ou les partenaires pouvant recevoir l'étudiant durant cette période de stage.

Crédits et dispenses des cours à l'ESAVL : l'inscription au programme Erasmus+ implique une reconnaissance réciproque dans les compétences acquises durant la période de stage. Ces compétences sont valorisées par l'obtention de crédits (définis par les deux parties en fonction des objectifs atteints, des compétences acquises et du nombre de jours de stage).

Bourse d'études Erasmus+ : une aide financière forfaitaire (« bourse Erasmus+ ») est accordée par l'Union européenne à tous les étudiants sélectionnés pour une mobilité de stage Erasmus+. Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier de cette bourse est limité par le montant des budgets européens. Cela entraînera donc la mise en place d'une commission interne de sélection.

Conditions et sélection : les candidatures d'étudiants sont éligibles sous certaines conditions et critères de sélection définis par l'ESAVL (renseignements auprès de la coordinatrice Erasmus).